

22 BOULEVARD

**Société par actions simplifiées au capital de 1000,00 euros
Siège social à LIMOGES (87000) 310 boulevard François Perrin
Identifiée sous le numéro SIREN 978 302 180
R.C.S. de LIMOGES**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 3 septembre 2024**

A Limoges

Au siège social de la société ci-après nommée.

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation du président faite à chacun d'entre eux.

L'assemblée est présidée par la société **HOLDING AJDS**, société par action simplifiées unipersonnelle, dont le siège social est à LIMOGES (87100) 4, rue Joseph-Louis LAGRANGE, identifiée sous le numéro SIREN 884 368 531 et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES, représentée par son président Monsieur Cédric **DOS SANTOS**,

Le président d'assemblée constate que, sont présents :

Monsieur Mathieu **ROYER**, gérant de la société **MARS**, société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est à AMBAZAC (87240) 1705 route des Etangs, identifiée sous le numéro SIREN 953 392 214 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES

Représentant 500 actions

Monsieur Alexandre **DEBORD**, gérant de la société **ANOMA**, société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est à SAINT-GENCE (87510) 3, passage de la Chatre, identifiée sous le numéro SIREN 953 663 879 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES

Représentant 500 actions

Total des actions présentes ou représentées : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer valablement et se prononcer à la majorité requise sur l'ordre du jour.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation envoyée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

9 CD AD
MR

Le président rappelle l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de la société **HOLDING AJDS**
- Pouvoirs du Président
- Pouvoirs

Le président donne ensuite lecture du rapport du président et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION – Démission du Président

Les Associés prennent acte de la démission de la société **HOLDING AJDS**, société par action simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est à LIMOGES (87100) 4, rue Joseph-Louis LAGRANGE, identifiée sous le numéro SIREN 884 368 531 et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES, représentée par son président Monsieur Cédric **DOS SANTOS**, de ses fonctions de président à compter du 3 septembre 2024. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Nomination d'un nouveau Président

Les Associés décident de nommer ce jour la société **MARS**, société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est à AMBAZAC (87240) 1705 route des Etangs, identifiée sous le numéro SIREN 953 392 214 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES, représentée par son gérant, Monsieur Mathieu **ROYER**, aux fonctions de président de la société en remplacement de la société **HOLDING AJDS**, président démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION – Pouvoirs du président

Les Associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, le président, la société **MARS**, représentée par Monsieur Mathieu **ROYER**, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et exercera ses fonctions sans rémunération.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.


Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le président de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

Fait à LIMOGES
Le 3 SEPTEMBRE 2024



CD
AO
MR